



Proposition pour le Groupe de Travail CIM

Activité 1 - Analyse du système régional d'aide à la décision

Les politiques nationales et régionales ER recouvrent une grande multiplicité de filières économiques, faisant chacune appel à différentes sources d'énergie et de ressources territoriales : biocarburant, retraitement des déchets, biomasse, énergie solaire, éolienne, hydro-électricité... Une première série de questions concerne les modalités d'élaboration et de mises en œuvre des stratégies nationales et régionales en matière de développement des ER :

- 1) Sur quelle base d'expertise et d'information reposent les décisions et les politiques de soutien aux ER ?
- 2) Quel est le rôle respectif des différents intervenants et parties prenantes publics et privés ?

Une première activité pourrait donc permettre de mettre en évidence les systèmes d'information et de décision qui conduisent dans chaque Pays et Région CIM à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie spécifique de soutien au développement des ER.

On peut travailler à donner quelques précisions sur l'orientation méthodologique et proposer une méthode d'investigation collaborative qui repose sur une analyse du cadre de gouvernance multi-niveau des politiques ER à partir d'études spécifiques menées dans chaque région :

- 1) Une analyse préalable (*in desk*) du cadre général des politiques ER législatif, réglementaire, institutionnel et financier ;
- 2) Des entretiens approfondis avec les principaux acteurs (*stakeholders*) des politiques nationales et régionales des politiques ER. Ces entretiens permettent de préciser le fonctionnement concret des mécanismes de décision identifiés dans le cadre de l'analyse préalable et d'identifier les points forts et faibles du cadre de gouvernance et, plus particulièrement, de la participation des régions à celui-ci.

La méthode d'investigation collaborative permet donc de mobiliser un groupe de *stakeholders* en vue de leur participation aux activités CIM sur les énergies renouvelables;

Cette méthodologie est actuellement mise en œuvre dans le cadre du projet MEDGOVERNANCE visant à l'amélioration du rôle des régions dans les politiques méditerranéennes.

Activité 2 – Elaboration d'un cadre méthodologique et stratégique transnational (commun) de développement des énergies renouvelables

Phase 2-1 : Elaboration d'un cadre commun d'analyse de l'impact (environnemental, économique et social) des différentes filières ER pour le développement durable des territoires

Phase 2-2: Analyse et mise en convergence des systèmes régionaux d'aide à la décision en matière d'ER

Dans chaque filière spécifique, la mise en œuvre opérationnelle de projets ER peut passer par une grande diversité d'options techniques mais aussi organisationnelles, institutionnelles et financières. Les choix publics en la matière de soutien aux projets ER semblent bien souvent guidés par des opportunités de court terme et ne s'appuient que rarement sur des critères clairement établis.

Il convient ici d'adopter une perspective multi-niveau et multi-dimensionnelle, la gouvernance des projets ER se caractérise le plus souvent par un système complexe d'aller et retour entre différents niveaux d'action (local, régional, national, européen voire global) mais aussi entre différents domaines d'intervention publique (énergie et politique environnementale bien sûr mais aussi aménagement du territoire, développement économique, innovation, lutte aux changements climatiques, etc...).

.../...

La deuxième série d'activité à mener pourrait donc viser à l'élaboration d'une base commune d'indicateurs de performance territoriale permettant de caractériser et d'évaluer les projets ER mis en œuvre en Méditerranée.

La méthodologie d'élaboration des indicateurs communs repose sur la contribution de groupes de travail pluralistes régionaux et comprendrait les étapes suivantes :

- Élaboration d'indicateurs régionaux par des groupes de travail pluralistes impliquant des *stakeholders* publics et privés impliqués dans des projets ER à partir de l'analyse d'étude de cas concrets ;
- Elaboration, présentation et discussion d'une première liste intégrée d'indicateur par le coordonnateur de l'activité ;
- Elaboration et diffusion d'une liste définitive d'indicateurs de projets ER.

Dans ce cadre, la dimension transnationale permet d'objectiver des informations souvent biaisés.

Sur chaque territoire, les groupes de travail pluralistes sont également sollicités pour l'identification de projets pilotes en vue d'une mise en œuvre expérimentale des indicateurs durant l'activité 3.

Cette méthodologie est actuellement mise en œuvre dans le cadre du projet CATMED portant sur le développement des quartiers durables dans les métropoles méditerranéennes.

Activité 3 – Projets Pilotes

Les indicateurs de performance territoriale élaborés dans le cadre de l'activité précédente sont directement utilisés pour analyser et évaluer des actions en cours de démarrage dans chaque territoire partenaire en vue du développement des ER.

Cette activité pourrait ainsi s'inscrire dans le cadre de l'étude initiale d'un projet de développement ER. Aux côtés des études de faisabilité technique et des études d'impact environnemental, les indicateurs sont utilisés pour évaluer la performance territoriale intégrée de ce projet.

Cette activité vise donc à consolider les indicateurs et à valider leur utilité pour la qualité de la décision publique en matière de soutien à des projets ER.

Activité 4 – Mise en œuvre du GECT

Le GECT constitue un espace d'échange, d'évaluation et de coopération en matière de politiques et de projets ER.

La mise en œuvre de cette structure a été préparée dans les activités précédentes : partenariat, activités, méthodes...

La création d'un espace pérenne de coopération territoriale en matière d'énergies renouvelables répond au besoin de mutualiser davantage les stratégies et les ressources disponibles en vue d'une amélioration quantitative et qualitative de l'intégration des ER dans la couverture énergétique des pays méditerranéens.

Le GECT rassemble dans un premier temps les partenaires plus opérationnels CIM ; il a cependant vocation à s'ouvrir à d'autres territoires méditerranéens. Le GECT constitue donc un instrument essentiel de la transférabilité et de la diffusion effective de la démarche initiée dans le cadre de l'activité CIM.